

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 18 du mois de décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 12 décembre 2023 et affichée le mardi 12 décembre 2023.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

**Absents représentés** : SEVESTE Claude représenté par KHALOUA Madani, SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, OUABI Isdeen représenté par Laure MONOT, TEIXEIRA Christelle représentée par Véronique COURTYTERA.

**Absents** : PUECH Roger, THOUMAZET Pascale, Martine CLEMENT LAUNAY.

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Matous Briards et au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Baptiste Vermay.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	26
Votes pour :	26
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature M57 ;

**Vu** la délibération n°2023/060 approuvant le Budget primitif de la Ville pour l'année 2023 ;

**Vu** la demande de subvention du collège J.B. VERMAY pour l'achat de manuels scolaires de mathématiques pour les élèves de 5<sup>ème</sup> ;

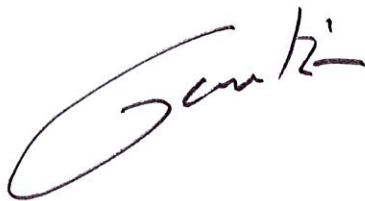
**Vu** la convention signée avec « 30 Millions d'Amis » pour agir sur la gestion des chats libres, mandatant l'association « Les Matous Briards & Co », partenaire opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre de la convention, pour couvrir une partie des frais occasionnés.

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur FOLLIOU Pascal, Conseiller municipal chargé des relations avec les associations et Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

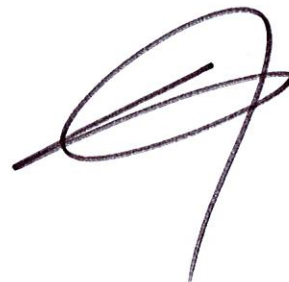
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € au foyer socio-éducatif du collège J.B. VERMAY ;
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à l'association « Les Matous Briards & Co » de Tournan-en-Brie ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2023 de la Ville de Tournan-en-Brie, chapitre 65, article 6574 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2023.**

**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie



**Eva LONY**  
Secrétaire de séance



*Publication du compte rendu des délibérations le : 20/12/2023*

*Délibération transmise au Représentant de l'État le : 20/12/2023*

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*